

## Obtenir ma place en crèche grâce à mon employeur

La première chose à faire est de mettre son stress de côté ! La parentalité c'est positif, donc dites-vous que ce sujet sera toujours bien perçu.



### Je choisis le bon interlocuteur :

La personne chargée des ressources humaines, l'office manager ou même le happy manager. Les délégués du personnel ainsi que le président du comité d'entreprise ou CSE peuvent également vous aider

Le but est de s'adresser à un **haut décisionnaire** de votre entreprise, il est l'heure de faire jouer ses relations !



### Je trouve le bon moment :

Ce sujet ne s'aborde pas autour d'une pause-café, et mérite **20 bonnes minutes** d'échanges. Prévoyez d'avoir cette discussion avec votre interlocuteur lors d'une journée pas trop chargée pour lui, et pas entre deux réunions !

### Je tâte le terrain :

Commencez par demander s'il connaît le dispositif, s'il en a déjà entendu parler ou même si ça lui a déjà été présenté. Si oui, jusqu'où le projet avait été mené ?

Le sujet a été étudié mais refusé ? Votre entreprise a peut-être eu des demandes par le passé, mais il est possible que les décisionnaires aient changés, que les moyens de l'entreprise ont évolué, que la politique s'est améliorée... Donc ne baissez pas les bras ! Au plus votre employeur recevra des **sollicitations**, au plus il se rendra à l'évidence qu'une place en crèche est indispensable dans la vie de ses salariés

### **Je me lance !**

Allez, c'est l'heure de parler de choses concrètes. Vous pouvez commencer tout simplement à parler du fait que vous êtes jeune parent ou futur jeune parent. Détaillez votre organisation actuelle (si vous avez un mode d'accueil ou si non !) : 3 jours chez la nounou, 2 chez les beaux-parents, à droite à gauche... Mettez l'accent sur vos difficultés.



Précisez que vous avez déjà étudié toutes les possibilités d'accueil qui s'offrent à vous et que **la micro-crèche privée reste la meilleure option** (grande amplitude horaire, pas de grèves, peu de fermetures, garantie d'un mode d'accueil tous les jours, formule tout compris, pas d'arrêt maladie de la nounou...)



Votre employeur va sûrement partager votre avis mais ne va pas trop voir dans quelles mesures il peut être utile. C'est à ce moment-là que vous allez parler du berceau entreprise !

Il faut lui expliquer qu'une place en crèche est quasiment inaccessible sans l'aide de l'employeur. Pourquoi ? Parce qu'une **place en crèche coûte cher** ! Et que sans un co-financement il est parfois plus intéressant d'arrêter de travailler... Et parce que les places en temps plein dans les crèches privées, sont réservées aux berceaux d'entreprise.

C'est à ce moment-là qu'il va vous demander ce qu'est le berceau d'entreprise, ou bien que vous allez lui en parler !

### **J'explique le dispositif**

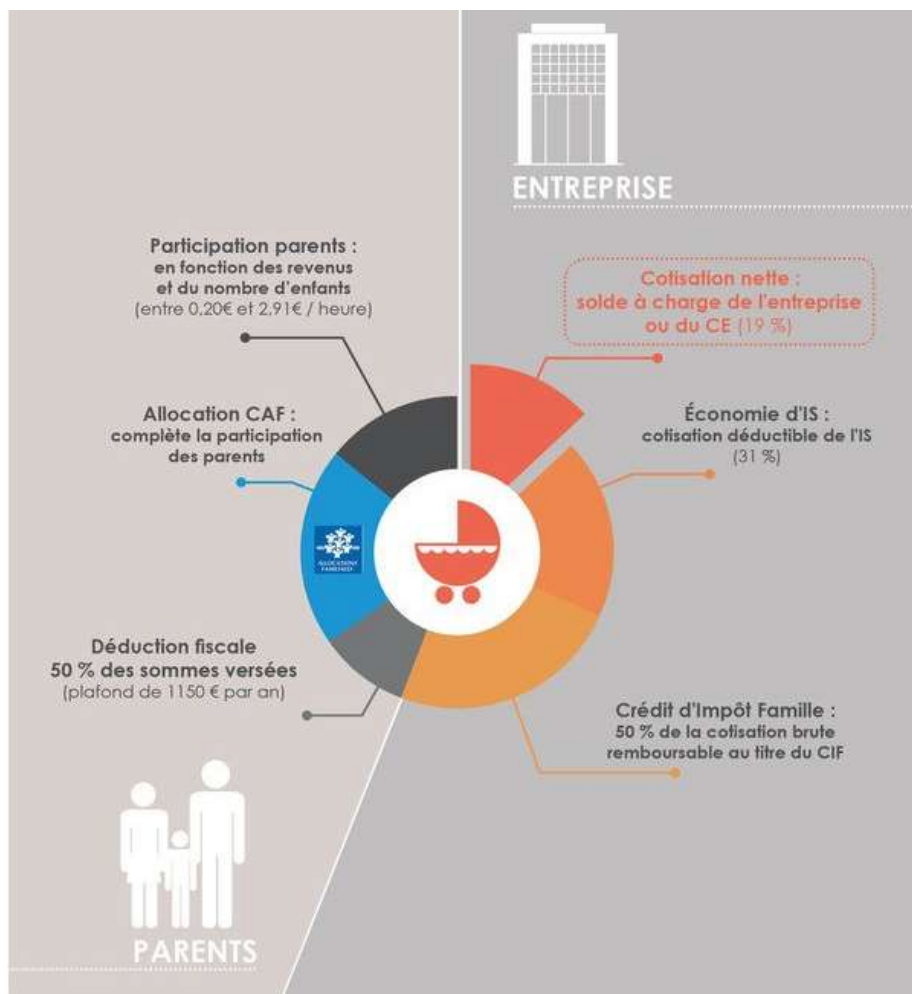
Vous lui expliquerez que le berceau entreprise est un dispositif où l'entreprise co-finance la place en crèche de son salarié. Ça permet au salarié d'obtenir une place en temps complet en micro-crèche privée, au même coût qu'une crèche municipale.

BLABLA  
BLABLABLA  
BLA BLABLA  
BLA BLABLA  
BLABLA  
BLABLA-  
BLABLABLA

## Combien ça va lui coûter ?

Il faut qu'il sache que sa participation constitue essentiellement une avance de trésorerie sur l'année, mais qu'il récupère 78% de la somme engagée l'année suivante !

Réellement, c'est l'Etat qui finance la plus grosse partie de la place en crèche. Vous pouvez lui montrer ce schéma :



Il peut tout à fait demander au CE une participation au dispositif afin de récolter les fonds nécessaires. Il faut également savoir qu'un **berceau entreprise par Nursea est vendu 15 000€** (en fonction du nombre de berceaux achetés) contre 20 000€ par les grands groupes de crèche !

 **Je conclus :**

Si votre employeur à l'air réceptif au projet ou s'il lui reste des interrogations, vous le mettez en relation avec Erika directement. Elle pourra lui expliquer en détails le mécanisme.

Et s'il vous demande un devis, alors c'est quasiment gagné !

